

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°5 du 03  
Février 2021

## ACTUS REGIONALES

### Ouverture de l'Espace Santé Social

*Publié le 02 Février 2021*

La Sauvegarde du Nord et l'IRTS ont mutualisé leurs ressources afin de créer un outil commun : l'Espace Santé Social. Il remplace le centre de ressources et le Hubsanté. L'Espace Santé Social, c'est une offre de 100 000 ressources documentaires, couvrant 35 thématiques, via le portail [espacesantesocialhdf.fr](https://espacesantesocialhdf.fr) ou à retirer dans l'un des 5 points physiques ouverts dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Ce service est payant, sur abonnement.

<https://espacesantesocialhdf.fr/>

Source : La Sauvegarde du Nord, janvier 2021

---

### [Département du Pas-de-Calais] Jeunes de l'ASE

*Publié le 02 Février 2021*

Le département du Pas-de-Calais propose une plaquette à destination des jeunes de 16 à 25 ans, confiés ou ayant eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les différents dispositifs ainsi que les contacts des Maisons du Département Solidarités y sont présentés.

[Plaquette autonomie jeunes 16-25 ans de l'ASE - Département du Pas-de-Calais](#)

Source : Département du Pas-de-Calais, décembre 2020

---

## [Département du Nord] Aide sociale à l'hébergement

*Publié le 02 Février 2021*

Le Conseil départemental du Nord met à disposition des usagers, un nouveau dépliant sur l'aide sociale à l'hébergement à destination des personnes âgées. Vous y trouverez les réponses aux questions fréquemment posées.

[Dépliant](#)

Source : Conseil départemental du Nord, décembre 2020

---

## [CRA NPDC] Formations mars

*Publié le 02 Février 2021*

Le Centre Ressources Autisme Nord-Pas de Calais organise plusieurs sessions de formation en mars 2021 :

Mieux évaluer la communication pour intervenir : sensibilisation et entraînement à la cotation COMVOOR les 15 mars et 28 juin 2021  
TSA : État des connaissances, fonctionnement cognitif spécifique et particularités sensorielles les 22 et 23 mars 2021  
HPI : état des connaissances, identification et accompagnement le 30 mars 2021

[Catalogue](#)

Si vous souhaitez des informations complémentaires ou vous y inscrire, rendez vous sur le site du [CRA](#)

### APPEL À PROJET

## Lancement d'un appel à projet pour créer des tiers lieux alimentaires pour les ménages hébergés à l'hôtel

*Publié le 02 Février 2021*

La crise sanitaire a révélé des manques importants concernant l'accès à l'alimentation et aux denrées de première nécessité pour les personnes en situation de grande précarité et particulièrement des personnes hébergées à l'hôtel.

Aussi, le gouvernement agit pour améliorer l'accès de tous à une alimentation saine et équilibrée et pour bâtir de manière pérenne un système efficace d'aide alimentaire. À ce titre, le plan France Relance présenté par le Premier Ministre, le 3 septembre 2020, comprend le financement de tiers-lieux alimentaires à proximité des hôtels mobilisés pour l'hébergement des ménages sans domicile.

L'intention n'est pas de maintenir ces personnes dans cette situation d'hébergement d'urgence. L'accès au logement ou à une offre d'habitat adaptée doit être recherché, d'où la nécessité d'inscrire ces projets au cœur d'un partenariat étroit entre les acteurs de l'aide alimentaire, de l'accompagnement social et de l'hébergement. Appuyés par les services déconcentrés de l'Etat, les opérateurs devront proposer des projets soucieux de l'accompagnement vers l'autonomie des personnes hébergées.

L'appel à projet disponible ci-dessus vise à mettre en place ces dispositifs.

Trois objectifs sont poursuivis :

Mettre à disposition des personnes hébergées des équipements de cuisine et faciliter ainsi l'accès à l'autonomie et à une alimentation saine et équilibrée. Proposer des lieux de sociabilité pour les personnes mais aussi des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation vers les acteurs de l'accompagnement social et de l'accès aux droits. A ce titre un accompagnement complémentaire pourra être proposé notamment via des ateliers autour de l'alimentation. Faciliter la structuration au niveau local d'une dynamique partenariale entre les acteurs de l'aide alimentaire, de l'accompagnement social et de l'hébergement.

Les porteurs de projet sont invités à adresser à la DIHAL leur intention de candidater à l'appel à projets avant le 12 février 2021 en envoyant une lettre d'intention (2 pages maximum) à l'adresse suivante :

Les projets seront, dans un premiers temps, pré-sélectionnés et priorisés au niveau régional. Les services de l'Etat sont susceptibles d'apporter un appui aux porteurs de projet pré-sélectionnés.

Le dossier complet devra être déposé sur la plateforme "[www.demarches-simplifiees.fr](http://www.demarches-simplifiees.fr)" entre le 12 janvier 2021 et le 19 mars 2021, 23h59 (heure de Paris).

[Cahier des charges](#)

[Dossier de candidature](#)

[Budget prévisionnel](#)

[Notice usager démarches simplifiées](#)

Un comité de validation national examinera ensuite les dossiers reçus et les priorisations régionales de manière à répartir l'enveloppe financière disponible. La décision est attendue le 23 avril 2021. Les projets sélectionnés devront être lancés le plus rapidement possible à l'issue de cette décision.

Attention : Aucun document transmis en dehors de la plateforme en ligne ne sera pris en compte pour l'instruction des dossiers.

---

## **Appel à projets "Lancement de la première édition des prix inclusion et innovation surdités"**

*Publié le 02 Février 2021*

2 nouveaux prix de la Fondation pour l'audition en 2021 :

Au travers de ces prix, ce sont différents champs dans l'emploi, l'accessibilité et l'innovation en faveur de l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes que nous souhaitons encourager. Les thématiques couvertes par les prix sont ainsi :

L'accès à l'emploi et parcours professionnel : formation, sensibilisation, recrutement, intégration, inclusion, accessibilité, maintien dans l'emploi, évolution professionnelle, etc. L'innovation et l'accessibilité : technique, produits, services, etc.

En lançant ces deux prix, nous renforçons notre engagement en faveur de l'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes et invitons tous les acteurs de la société à agir pour faire changer le regard sur les surdités !

Par la création du Prix Inclusion surdités, nous souhaitons encourager les entreprises à prendre conscience de leur rôle crucial en faveur de l'acceptation des différences. Par la création du Prix Innovation Surdités, nous souhaitons accélérer le développement de nouvelles solutions, de nouveaux services pour l'inclusion des personnes sourdes ou malentendantes.

Vous portez un projet ambitieux, avez développé une solution innovante ? [déposer une candidature](#) ! (dépôt des candidatures jusqu'au 15 avril 2021).

## VEILLE LEGISLATIVE

### Veille au 02 février 2021

*Publié le 02 Février 2021*

#### Action sociale

Arrêté du 22 janvier 2021 portant agrément d'une expérimentation d'actions médico-sociales en faveur de personnes en situation de précarité

[JORF n°0023 du 27 janvier 2021](#)

#### Formation

Décret n° 2021-52 du 21 janvier 2021 adaptant temporairement l'amplitude de la formation préparant au diplôme d'Etat d'assistant familial pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19

[JORF n°0020 du 23 janvier 2021](#)

#### Handicap

[INSTRUCTION N° DGEFP/METH/2021/11](#) du 7 janvier 2021 pour accompagner les entreprises et les groupes dans l'élaboration d'un accord en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés en application de l'article L. 5212-8 du code du travail, ainsi que pour agréer, suivre et évaluer cet accord notamment en vue de son renouvellement.

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0027 du 31 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0027 du 31 janvier 2021](#)

Arrêté du 30 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

[JORF n°0027 du 31 janvier 2021](#)

Décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

[JORF n°0024 du 28 janvier 2021](#)

Arrêté du 12 janvier 2021 abrogeant l'arrêté du 8 décembre 2020 et autorisant l'expérimentation de microstructures médicales post covid-19 : Accompagnement médical, social et psychologique des patients fragilisés par la covid-19 et le confinement dans le cadre des microstructures médicales

[JORF n°0024 du 28 janvier 2021](#)

## ACTUS SOCIALES

### **Module de sensibilisation en ligne et une recherche à destination des personnes aphasiques et de leurs proches aidants**

*Publié le 02 Février 2021*

En France, 300 000 personnes sont touchées par l'aphasie et 30 000 nouveaux cas sont recensés chaque année. Un quart d'entre elles auraient moins de 65 ans.

Il est question d'aphasie lorsqu'un individu a perdu totalement ou partiellement la capacité de communiquer par le langage. L'aphasie peut entraîner une perte d'autonomie et l'accompagnement par un aidant au quotidien.

La Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), partenaire du Collège Français d'Orthophonie

(CFO), met à disposition des aidants familiaux de personnes aphasiques, sa plateforme de formation à distance dans le cadre du programme de formation.

Ce module de sensibilisation permet à un plus grand nombre d'aidants d'avoir accès, gratuitement, à une session de présentation générale de l'action et des programmes "Mieux Communiquer" et "Mieux Vivre".

[Accès au module après inscription](#)

Source : CNSA, 22 janvier 2021

---

---

## Les victimes de violences sexuelles à caractère incestueux

*Publié le 02 Février 2021*

Selon les données du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), entre 2016 et 2018, 4 341 personnes ont été victimes de violences sexuelles incestueuses.

Il s'agissait plus précisément d'agressions sexuelles pour 65% d'entre elles, soit 2808 victimes.

Les femmes représentent 77% des victimes. Les enfants de moins de 4 ans représentent 50% des victimes de violences sexuelles incestueuses (soit 2272) dont 23 % étaient âgées d'un an.

L'habitation est le principal lieu des faits.

Le taux le plus élevé se situe dans les régions ultramarines avec 3,7 victimes de violences sexuelles incestueuses pour 100 000 d'habitants, suivies par la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie (2,7) et Normandie-Centre-Val de Loire (2,6).

Sur la période 2016-2018, 6737 personnes ont été mises en cause pour des violences sexuelles incestueuses. Ces personnes étaient majoritairement des hommes (95%) et âgées de 36 à 45 ans (30%).

[Publication](#)

Source : Publication de la note n° 57 de l'ONDRP réalisée par Fiona Frattini, chargée d'études, décembre 2020

---

---

## Les Français face à l'inceste

*Publié le 02 Février 2021*

L'association Face à l'inceste a réalisé une enquête en partenariat avec Ipsos sur un échantillon de 1 033 personnes en novembre 2020 afin de connaître la situation des français face à l'inceste. Cette enquête met en évidence que la parole se libère puisque les déclarations de vécu de situations d'inceste progressent fortement. 32% des personnes interrogées, connaissent au moins une personne victime d'inceste, une proportion en hausse constante depuis 2009 (26%). Un français sur 10 dit avoir été victime d'inceste en 2020. Ils étaient 3% en 2009. Si 8 victimes sur 10 sont des femmes, plus d'1 sur 5

est un homme.

[Rapport d'enquête](#)

Source : Face à l'Inceste, novembre 2020

---

## **[INED] Les enfants à l'épreuve du premier confinement**

*Publié le 02 Février 2021*

Dans ce bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques de janvier 2021, les auteurs reviennent sur l'impact du confinement sur les enfants de 8-9 ans en s'appuyant sur l'enquête nationale Sapris réalisée en avril / mai 2020. Durant le confinement, les écoles ont fermé leurs portes, et les enfants ont travaillé de chez eux pendant deux mois. Cet article revient sur le temps de travail quotidien, le temps passé sur écran, la participation aux tâches ménagères, le climat familial, les troubles du sommeil et le bien-être psychologique.

[Bulletin](#)

Source : INED, Population & Sociétés, Numéro 585, janvier 2021

---

## **Documentaire - Vieillir enfermés**

*Publié le 02 Février 2021*

Pendant trois mois, le réalisateur Éric Guéret et son équipe ont partagé le quotidien d'un Ehpad dans le 14e arrondissement de Paris, de ses employés et de ses 120 résidents. Ce documentaire en immersion filme les soignants et les résidents qui témoignent de leurs sentiments : tristesse, peur, courage. Cette réalité est ponctuée des arrêts maladies de soignants et par les décès de résidents, sur fond de solitude et d'ennui.

[Disponible jusqu'au 1er août 2021 sur le site d'Arte.](#)

Source : ARTE, 08 janvier 2021

---

## **Les assistants familiaux, les enfants confiés, le confinement et ses conséquences**

*Publié le 02 Février 2021*

Dans un contexte de crise sanitaire et de deux mois de confinement, la protection des enfants a connu de nombreuses répercussions tant en termes de violence familiale que sur la prise en charge institutionnelle.

L'auteur de ce rapport de recherche a souhaité analyser les conditions de travail des assistants familiaux pendant le confinement : les conséquences sur leur famille, l'exercice de leur métier entre épuisement et ressentis. Le rapport revient sur les répercussions sur les enfants confiés, isolés ou non de leur famille, leur état de santé et la vie au quotidien en famille d'accueil.

Pour se faire, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des assistants familiaux via les réseaux sociaux en avril 2020.

[Rapport de recherche](#)

Source : Aix-Marseille Université, CNRS, UMR 7305 - Nathalie Chapon, janvier 2021

---

## **Démarrage de l'enquête 2020-2021 auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale**

*Publié le 02 Février 2021*

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), du ministère des solidarités et de la santé, élabore tous les quatre ans une enquête auprès des centres d'hébergement (hébergement généraliste ou relevant du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés) et des établissements de logement adapté. Pour cette édition, le champ de l'enquête s'élargit aux LAM, LHSS, aux appartements de coordination thérapeutique et aux résidences hôtelières à vocation sociale.

Son objectif est de dresser un bilan de l'activité des établissements, de décrire les principales caractéristiques de leur personnel ainsi que le profil des personnes qui y sont hébergées ou logées, ou qui en sont sorties.

L'enquête se déroulera entre le 28 janvier et le 15 mai 2021. Chaque établissement a reçu le questionnaire par envoi postal.

Source : [Fédération des acteurs de la solidarité](#), 26 janvier 2021

---

## **[OFDT] Les CAARUD : évolutions récentes (2014-2018)**

*Publié le 02 Février 2021*

Depuis l'adoption de la loi de santé publique du 9 août 2004, les CAARUD sont considérés comme des établissements médico-sociaux et sont financés par l'Assurance maladie.

Cette note de synthèse présente les données des rapports d'activités des CAARUD et vise à décrire les évolutions au cours des cinq dernières années disponibles (2014-2018).

Ainsi on apprend que trois unités ont été créées entre 2014 et 2018 portant ainsi le nombre total de CAARUD à 147. Le nombre des unités mobiles a lui aussi augmenté passant de 48% en 2014 à 57% en 2018. Les données des rapports d'activités montrent également une augmentation du nombre d'équivalents temps plein (ETP) moyen par CAARUD de 16%. La dotation moyenne versée au titre de l'ONDAM s'est accrue de 33% par CAARUD. Les effectifs d'usagers recensés sont de l'ordre de près de 90 000 en 2018 soit 20% de plus entre 2014 et 2018.

#### [Note de synthèse sur les CAARUD](#)

Source : OFDT, janvier 2021

---

## **[Webinaire] "Vie affective et sexuelle, parentalité, Handicap : Vers la création d'un réseau de centres ressources" du 25 janvier 2021**

*Publié le 02 Février 2021*

Si vous n'avez pas pu assister en direct au webinaire du 25 janvier dernier sur la création des centres ressources Vie affective et sexuelles, un replay est dès aujourd'hui disponible [à cette adresse](#)

Source : Comité Parentalité des personnes en situation de handicap

---

## **Résolution, les communautés de pratique par l'ANAP**

*Publié le 02 Février 2021*

L'ANAP a développé une plateforme de coopération basée sur le retour d'expérience des professionnels du sanitaire ou du médico-social. Chacun peut y partager et valoriser son savoir-faire. L'objectif est de gagner du temps et de trouver des solutions concrètes à des problématiques communes.

L'ANAP a un rôle d'appui et d'animation de chaque communauté de pratique.

#### [Pour en savoir plus](#)

source : ANAP, janvier 2021

---

## **[CRA Ile de France] Plateforme pour les aidants**

*Publié le 02 Février 2021*

Le Centre régional Autisme Ile de France met à disposition des familles et des proches accompagnant une personne autiste, une plateforme de formation.

Six modules ont été conçus afin de mieux comprendre l'autisme et mieux accompagner un enfant ou un adulte autiste.

Cette formation peut être suivie à votre rythme, 24h/24h de chez vous sans frais d'inscription.

[Formation en ligne](#)

Source : CRA Ile de France, janvier 2021

---

## **[IGAS] L'accueil des mineurs protégés dans des structures non autorisées ou habilitées au titre de l'aide sociale à l'enfance**

*Publié le 02 Février 2021*

L'IGAS estime qu'entre 7 500 et 10 500 jeunes seraient accueillis dans des établissements hôteliers. Ces données s'appuient sur les retours de 29 départements, parmi lesquels 20 ont recours à cette solution.

Cette pratique est concentrée sur certains types de situations pour lesquelles les dispositifs traditionnels d'accueil de l'ASE sont inadaptés (mineurs non accompagnés et cas complexes). Cette modalité de placement est répandue sur trois départements qui concentrent à eux seuls plus de 60% des hébergements en hôtel. Cette solution qui parfois perdure, est à la fois peu sécurisante et coûteuse pour les départements.

L'IGAS a conscience que ce mode d'accueil ne peut être supprimé et propose donc de développer une offre alternative « avec la création de structures collectives pérennes de petite taille, à forte intensité de suivi, adaptées aux profils des jeunes concernés, dont il convient aussi d'évaluer véritablement les degrés d'autonomie et besoins de soutien ».

Cette solution alternative doit dès lors qu'elle est utilisée, être soumise à des règles en l'intégrant dans les schémas départementaux de protection de l'enfance et formalisant une démarche de suivi et de contrôle.

[Rapport IGAS](#)

Source : IGAS 25 janvier 2021

## Visio conférence : Vaccination COVID et handicap : parlons-en

*Le 04 février 2021*

### **Echelle :** En région

Le pôle médico social du GHICL & l'Equipe Mobile d'Accès aux soins des personnes Handicapées vous proposent : "Vaccination COVID et handicap : parlons-en" , avec l'intervention du Dr Weyrich, infectiologue, le jeudi 4 Février 2021 à 14 h 30. [Affiche](#)

Visio conférence, participation gratuite sur inscription par mail : [esprad@ghicl.net](mailto:esprad@ghicl.net)

---

## Trajectoire du numérique en santé pour le médico social

*Le 09 février 2021*

### **Echelle :** En région

L'agence du numérique de santé organise un webinaire : "Trajectoire du numérique en santé pour le médico social" le 9 Février 2021 de 14 h à 15 h 30. Objectifs : Présenter la trajectoire du numérique en santé pour le secteur médico-social, ses enjeux, échéances et perspectives, répondre aux questions des participants.

Inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-trajectoire-du-numerique-en-sante-pour-le-medico-social-132804625209>

---

## Se coordonner autour de la santé des personnes accompagnées

*Le 09 février 2021*

### **Echelle :** En région

Le Mardi 9 Février 2021 de 10 h à 12 h aura lieu un événement 100% digital "Se coordonner autour de la santé des personnes accompagnées" . Cet événement est gratuit et ouvert aux professionnels(les), bénévoles ou étudiants(es) du secteur médico-social, et sera animé par Jean-Michel LOBRY.

Ce temps d'échanges permettra d'appréhender la fonction de coordonnateur santé et son impact pour les personnes accompagnées et abordera, plus largement, le sujet de l'accompagnement en santé et la place de la personne dans cette démarche. Si vous le désirez, vous pourrez poser vos questions en direct via le chat !

Pour s'inscrire, c'est simple : [CLIQUEZ ICI](#)

[Programme](#)

---

## Mineurs non accompagnés enfants d'ailleurs ? Enfants d'abord

Le 18 mars 2021

### Echelle : En région

Un Webinaire sur "Mineurs non accompagnés enfants d'ailleurs ? Enfants d'abord" aura lieu le 18 Mars 2021. [Programme](#)

Inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-mineurs-non-accompagnes-enfants-dailleurs-enfants-dabord-137931162821>

---

## Traumatismes et délinquance

Le 10 juin 2021

### Echelle : En région

L'ENPJJ organise la 5ème session de ses Rencontres annuelles de la Clinique, qui mettront en réflexion les liens entre traumatismes et délinquance. Un événement à destination des psychologues et psychiatres de la Protection judiciaire de la jeunesse. La prochaine rencontre aura lieu les 10 et 11 juin 2021 à Roubaix sur le thème "Traumatismes et délinquance". [Programme](#)

Inscription : [http://www.enpjj.justice.fr/sites/default/files/2020\\_fiche\\_inscription\\_rac\\_5\\_enpjj.pdf](http://www.enpjj.justice.fr/sites/default/files/2020_fiche_inscription_rac_5_enpjj.pdf)  
Renseignement : [com.enpjj-roubaix@justice.fr](mailto:com.enpjj-roubaix@justice.fr)

## OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAMI (avec vos identifiants).

---

### *Tarifs Offres d'emploi :*

*Etablissements contribuant au CREAMI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €*

### *Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :*

*Etablissements contribuant au CREAMI : gratuit*

*Etablissements ou structures non contribuant : 145 €*

*Particulier : 59 €*

*Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.*

*Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex*

*Tél : 03.20.17.03.03. / Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906*

*Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen*

*Sélection des informations : Laurence Allaëys*

*Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne*

*Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>*

*CREAI du Hauts-de-France*

*Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex*

*Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17*